



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020

Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil spécial sur la situation en Iran et en Iraq du 10 janvier 2020
2. 7241 Projet de loi portant approbation de projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et les Gouvernements des États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports de service, fait à Bruxelles, le 23 novembre 2017
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7413 Projet de loi portant approbation du Protocole entre l'Ukraine et les États Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) appliquant l'Accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Bruxelles, le 17 décembre 2018
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7429 Projet de loi portant approbation du Protocole entre la République d'Arménie et les États Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) appliquant l'Accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Bruxelles, le 20 juin 2018
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. 7454 Projet de loi portant approbation du Mémoire d'entente (MOU) entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Quartier général du Commandant suprême allié Transformation ainsi que le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe concernant les prestations de soutien fourni par le pays hôte pour l'exécution des opérations, des exercices et des activités militaires de même nature de l'OTAN, fait à Luxembourg, le 18 décembre 2017 et à Mons, le 8 février 2018
- Rapporteur : Madame Lydia Mutsch
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
6. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 4 et le 10 janvier 2020

7. Adoption des projets de procès-verbaux du 22 octobre, 26 novembre et 11 décembre 2019
8. Divers

*

Présents : M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jean-Marie Halsdorf

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Membre de la Commission
M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil spécial sur la situation en Iran et en Iraq du 10 janvier 2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe sur les sujets qui étaient à l'ordre du jour du Conseil spécial du 10 janvier 2020.

Libye

La situation en Libye se caractérise par la confrontation entre le Chef d'Etat et de Gouvernement Favez Sarraj reconnu par les Nations unies et l'Union européenne et soutenu par la Turquie, et le maréchal Khalifa Haftar, soutenu par la Russie, qui a lancé une offensive militaire contre Tripoli en avril 2019. Le représentant spécial des Nations unies Ghassan Salamé a informé le Conseil sur la situation.

Le Conseil de Sécurité n'a pas pu prendre une décision. Une extension géographique des combats autour de Tripoli est à constater ; les groupes de mercenaires deviennent plus nombreux et le nombre de pays qui interviennent en Libye s'accroît. Quatre éléments sont particulièrement préoccupants :

- La présence de plus en plus accentuée du terrorisme, se caractérisant par un grand nombre de groupes de mercenaires.

- La migration : 780.000 personnes résident de manière illégale en Libye, dont un grand nombre est resté dans le pays après la chute du régime Kadhafi ;
- Les répercussions sur les autres pays de la région, notamment en ce qui concerne le trafic d'armes ;
- La création de bases navales et aériennes par des pays intervenant en Libye.

Trois volets jouent un rôle :

- L'économie et les finances : la Libye a encore des recettes, surtout dans le domaine du pétrole et des banques. Le chef de la Banque centrale a un certain pouvoir. Il faut réussir à faire partager la richesse pour que la population pauvre en profite aussi.
- Le volet militaire et sécuritaire : un cessez-le-feu a été déclaré par la Turquie et la Russie. Une rencontre entre le maréchal Haftar et Favez Sarraj est organisée à Moscou, avec le but de conclure le processus de Berlin.
- Le volet politique : il est envisagé d'instaurer un dialogue à Genève. Si le cessez-le-feu est observé et stable, il faut commencer à reconstruire le pays et organiser des élections.

Selon le Ministre, il faut veiller à ce que la situation en Libye ne se détériore pas à l'instar de la Syrie. Les opérations militaires sont menées par le biais de drones. La Turquie n'est pas encore présente avec des troupes, mais a déployé 35 experts. L'Union européenne est absente sur le terrain. Le représentant spécial des Nations Unies demande une extension de son mandat pour pouvoir procéder au monitoring du cessez-le-feu.

Débat

Mme Reding pose une question sur le plan de la Turquie d'établir un couloir vers la Libye comprenant des territoires de l'Union européenne. Le Ministre répond qu'apparemment, ce plan a été établi par la Turquie avec Favez Sarraj. Ce plan est refusé par l'Union européenne. Par ailleurs, les divergences entre la Turquie et Chypre concernant les ressources pétrolières et celles entre la Turquie et la Grèce sur le gaz naturel ne sont pas encore résolues.

Iran et Iraq

Le Ministre fait le point sur les dernières évolutions concernant l'Iran et l'Iraq. Au Conseil spécial, il a été constaté que l'escalade a pu être évitée, de sorte que l'éclatement d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Iran semble être exclu. Or, les tensions dans la région persistent. Depuis le Conseil, une situation nouvelle s'est instaurée par le fait que l'Iran a admis, après trois jours, d'être à l'origine de l'explosion de l'avion civil ukrainien près de Téhéran.

Après la sortie des Etats-Unis de l'accord nucléaire conclu en 2015 avec l'Iran après treize ans de négociations, une continuation des engagements par l'Iran est incertaine. Le risque que l'Iran se procure de la bombe atomique dans quelques années est réel. Selon le Ministre, il est important de ne pas miser sur la confrontation, mais d'œuvrer pour que les canaux diplomatiques restent ouverts. Aucun des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Union n'a plaidé pour le retrait de l'accord nucléaire avec l'Iran. Dans les coulisses du Conseil, l'idée d'un « processus d'Helsinki » pour la région du

Golfe, en incluant l'Iran, a été évoqué. Le Ministre soutient cette proposition qui vise à définir une série de principes et de valeurs comme l'inviolabilité du territoire et la non-ingérence dans les affaires intérieures, auxquels les pays de la région se concertent, ceci à l'instar de la déclaration d'Helsinki de 1975.

Lors du Conseil, le Secrétaire général de l'OTAN a rappelé que la mission de l'OTAN en Iraq est d'assurer la formation des forces de l'ordre irakiennes suite à la demande du gouvernement irakien. Le pays n'est pas capable de garantir seul sa sécurité et sa stabilité. Dans le cas d'un retrait de la mission, le pays risque de redevenir instable. L'Allemagne a par ailleurs conclu un accord bilatéral avec l'Iraq. Or, il ne serait pas possible de maintenir la mission de l'OTAN sans l'appui des Etats-Unis. L'Iraq ne dispose actuellement pas d'un gouvernement. Suite à la décision du parlement irakien obligeant tous les militaires étrangers à quitter le pays, les moyens sont limités. Des pourparlers ont lieu et les pays participants à la mission soulignent leur attachement à la mission. Dans le cas d'un retrait, les milices diverses pourraient ressurgir de nouveau.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Ministre répond à une intervention de M. Wagner que la Ligue arabe avait demandé une zone d'interdiction de vol au-dessus de la Libye à l'époque où Kadhafi avait bombardé sa propre population. Le Conseil de Sécurité a alors adopté une résolution afférente. Quant à la prolifération de la bombe atomique, le Ministre est d'avis qu'il faut éviter absolument que l'Iran s'en procure. Par ailleurs, la mission de l'OTAN en Iraq vise à faire en sorte que les forces de l'ordre irakiennes deviennent capables d'assurer leur propre sécurité, ce qui se place dans une perspective de renforcer la souveraineté de l'Iraq.

M. Angel fait savoir que dans des forums européens, l'autonomie stratégique de l'Union européenne est discutée. Il demande comment l'Union européenne pourrait augmenter sa visibilité vis-à-vis des pays comme l'Iraq, l'Iran ou la Libye. Le Ministre répond que l'Union européenne n'a pas de pouvoir militaire. Elle est plutôt perçue comme une référence pour les droits de l'homme et la démocratie. Au milieu de la guerre froide, les pays européens et leurs partenaires respectifs ont mis sur pied le processus d'Helsinki sous la forme d'une Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe. La stabilisation de la paix en était le but principal. C'est en profitant de cette expérience qu'un processus similaire pourrait s'instaurer dans d'autres régions du monde.

M. Wiseler pose une série de questions. Il s'avère en réponse que l'Iran a respecté l'accord nucléaire. 18 contrôles de l'AIEA ont eu lieu avant 2017, date à laquelle les Etats-Unis sont sortis de l'accord. Les négociations avaient duré 13 ans avant la conclusion de l'accord. Le Ministre est très sceptique en ce qui concerne la possibilité de négocier un nouvel accord nucléaire avec l'Iran. Selon lui, il faut défendre l'accord actuel pour qu'il reste en place. La résolution du parlement irakien n'est pas légalement contraignant, ceci en l'absence d'un gouvernement. L'Union européenne la considère comme un acte politique qui doit être pris au sérieux. Il serait inconcevable que l'OTAN soit mêlée dans des actions qui n'ont pas de caractère défensif. La mission de formation en Iraq ne peut se faire sans l'appui des Etats-Unis. L'Union

européenne dispose comme moyen principal de la diplomatie.

Le Ministre répond à une question posée par M. Mosar que le revirement de la position iranienne sur l'explosion de l'avion ukrainien est important et bon signe. Dans un communiqué, le Haut Représentant de l'Union européenne a insisté à ce que les jeunes en Iran puissent se prononcer librement. Quant à la Turquie, les relations avec la Russie respectivement les Etats-Unis sont parfois difficiles à comprendre. Toujours est-il que la Turquie est un membre de l'OTAN d'une certaine importance.

2. **7241** **Projet de loi portant approbation de projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et les Gouvernements des États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports de service, fait à Bruxelles, le 23 novembre 2017**

La rapportrice présente brièvement le projet de rapport. Après discussion, il est décidé de garder l'approbation du projet de rapport en suspens jusqu'au moment où les Pays Bas auront ratifié l'Accord.

3. **7413** **Projet de loi portant approbation du Protocole entre l'Ukraine et les États Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) appliquant l'Accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Bruxelles, le 17 décembre 2018**

4. **7429** **Projet de loi portant approbation du Protocole entre la République d'Arménie et les États Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) appliquant l'Accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Bruxelles, le 20 juin 2018**

5. **7454** **Projet de loi portant approbation du Mémoire d'entente (MOU) entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Quartier général du Commandant suprême allié Transformation ainsi que le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe concernant les prestations de soutien fourni par le pays hôte pour l'exécution des opérations, des exercices et des activités militaires de même nature de l'OTAN, fait à Luxembourg, le 18 décembre 2017 et à Mons, le 8 février 2018**

Après présentation, les trois projets de rapports sont adoptés avec une abstention (M. Wagner).

6. **Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis entre le 4 et le 10 janvier 2020**

La liste des documents est adoptée.

7. Adoption des projets de procès-verbaux du 22 octobre, 26 novembre et 11 décembre 2019

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

8. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune observation.

Luxembourg, le 13 janvier 2020

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten